

Chères Consœurs, chers Confrères,

Aujourd'hui, nous arrivons à l'orée du chemin qui a débuté avec la fusion des régions administratives Auvergne et Rhône-Alpes.

Les élus des anciens CROPP ont œuvré à la mise en place de la fusion et vous avez voté pour ce nouveau Conseil régional de notre Ordre. Les binômes qui se sont présentés en parité territoriale, « représentant symboliquement la fusion » ont tous été élus.

En Auvergne, les Pédicures-Podologues qui avaient déjà voté il y a trois ans à 51 % se sont fortement mobilisés avec une participation de 68 %.

En Rhône-Alpes, la participation a doublé passant de 9,8 % il y a trois ans à 20 % cette année.

Les nouveaux élus se sont réunis le 21 juin pour élire leur bureau dont vous trouverez la composition ci-après.

En tant que nouveau président, et fort du soutien de notre nouvelle équipe, je m'engage auprès de vous pour mettre toute mon énergie au service des missions institutionnelles de l'Ordre, et notamment à faire respecter le code de déontologie, à veiller à une bonne répartition des cabinets libéraux ainsi qu'au respect des mises aux normes indispensables de nos lieux de travail.

Les secrétaires administratives sont à votre écoute et à même de vous conseiller, vous aider, notamment dans l'écriture de vos différents contrats.

C'est auprès de vous que je compte m'impliquer particulièrement. Trois points, trois priorités guideront ma conduite :

- Rester à votre écoute :

Dans cette nouvelle et vaste région de 12 départements, je fais le pari de mettre en œuvre une proximité qui me paraît indispensable pour faire du lien dans notre profession. Je serai disponible pour répondre à vos interrogations légitimes quelques soient vos préoccupations.

- Désamorcer les conflits :

J'ai toujours été et je reste un partisan acharné de la conciliation. Tous les problèmes entre confrères ou entre confrères et patients doivent être traités en amont des Chambres Disciplinaires qui doivent être le dernier recours quand toutes les démarches de conciliation ont échoué.

- Faire connaître notre profession :

Le Pédicure-Podologue souffre d'un « déficit d'image » vis-à-vis du grand public, mais aussi des autres professionnels de santé et des Institutions d'État et territoriales.

Je représenterai notre profession pour expliquer inlassablement qui nous sommes et ce que nous faisons.



Nos secrétaires qui travaillent à plein temps avec dévouement et tous les élus de votre nouveau CROPP restent mobilisés à votre service dans l'intérêt collectif de notre profession en général et de chacun d'entre vous en particulier.

Gérard SOULIER



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Aéroport Lyon Bron
bâtiment B14
69500 BRON
Tel : 04 72 36 06 54
contact@auvergne-
rhone-alpes.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi > vendredi
13 h 30 - 17 h 30

Éditeur : CROPP Auvergne
Rhône-Alpes
Directeur/trice de la
publication : Mr Gerard Soulier
Rédacteurs : Mr Gérard
Soulier, Mr Michel Despalle
Dépôt légal : En cours
ISSN En cours
Tirage : 1400 exemplaires

Élections des conseillers régionaux d'Auvergne - Rhône-Alpes

Total des votants : 343

LES RÉSULTATS DU 17 MAI 2018

| Noms et prénoms des titulaires | Nbre de voix obtenues par binôme |
|--|----------------------------------|
| M ^{me} COUTURE JOUBERT Florence | 208 |
| M ^r SOULIER Gérard | |
| M ^{me} KERSTENNE Agnès | 193 |
| M ^r COACOLO Sylvain | |
| M ^{me} ROLLAND Emilie | 183 |
| M ^r DESPALLE Michel | |
| M ^{me} LEFAIVRE Sylvie | 150 |
| M ^r FAURE Thomas | |
| M ^{me} LEROUX Elisabeth | 147 |
| M ^r PREMEL Daniel | |



De gauche à droite : Sylvie LEFAIVRE, David PREMEL, Elisabeth LEROUX, Sylvain COACOLO, Michel DESPALLE, Gérard SOULIER, Thomas FAURE, Florence COUTURE-JOUBERT, Emilie ROLLAND.

LE BUREAU RÉGIONAL

Gérard SOULIER
Président

Sylvain COACOLO
Vice-Président

Michel DESPALLE
Secrétaire général

Thomas FAURE
Trésorier

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Florence COUTURE-JOUBERT

Agnès KERSTENNE

Sylvie LEFAIVRE

Elisabeth LEROUX

David PREMEL

Emilie ROLLAND

LES COMMISSIONS

COMMISSION DE CONCILIATION

- David PREMEL (Rapporteur)
- Sylvain COACOLO
- Agnès KERSTENNE
- Gérard SOULIER

COMMISSION DES DEROGATIONS GROUPE 1

- Gérard SOULIER (Rapporteur)
- Florence COUTURE-JOUBERT
- David PREMEL
- Emilie ROLLAND

COMMISSION DES DEROGATIONS GROUPE 2

- Gérard SOULIER (Rapporteur)
- Thomas FAURE
- Sylvie LEFAIVRE
- Elisabeth LEROUX

COMMISSION DES DEROGATIONS GROUPE 3

- Gérard SOULIER (Rapporteur)
- Sylvain COACOLO
- Michel DESPALLE
- Agnès KERSTENNE

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/18 au 21/06/18

Inscriptions

| Nom | Prénom | Département | Ville |
|----------------|----------------------|-------------|------------------|
| ALEXANT | PRESCILLIA | 74380 | CRANVES-SALES |
| BLANCHET | JULIEN | 42320 | VALFLEURY |
| CHAPPAZ | MATHIEU | 69400 | LIMAS |
| CHAVET | MAELYS | 74600 | SEYNOD |
| CROUZET | MATHILDE | 42480 | LA FOUILLOUSE |
| DAINOTTO | JEROME | 42480 | LA FOUILLOUSE |
| DEBARD | JULIETTE | 42230 | ROCHE LA MOLIERE |
| GOBERVILLE | LISE | 69004 | LYON |
| ONNEE | EMMANUELLE | 69007 | LYON |
| PODOREFLEX | SELARL BENOIT GAUCHE | 38000 | GRENOBLE |
| PODOREFLEX | SELARL CELIA CASSE | 38800 | PONT DE CLAIX |
| COSNEFROY | SELARL COSNEFROY | 38180 | SEYSSINS |
| LOMBARDI | SELARL LOMBARDI | 69680 | CHASSIEU |
| PALLAS | SELARL PALLAS | 69560 | ST ROMAIN EN GAL |
| VANOVERSCHELDE | PAULINE | 74000 | ANNECY |
| VIAN | BRUNO | 69800 | SAINT PRIEST |

Transferts vers CROPP AUVERGNE - RHÔNES-ALPES

| Nom | Prénom | Département | Ville | vers Région |
|----------------|--------------|-------------|--------------------------|-------------|
| BLOT ZAWARTKA | MARIE | 01100 | OYONNAX | |
| BRENDEL | NICOLAS | 01210 | FERNEY VOLTAIRE | |
| BROCHAND | FANNY | 69007 | LYON | |
| CAILLAUD | PAULINE | | | |
| CLAVEL | JUSTINE | | | |
| COLLET | PHILIPPINE | 69780 | SAINT PIERRE DE CHANDIEU | |
| COURBERAND | JULIE | 01000 | BOURG EN BRESSE | |
| DABOSI | FRANCOIS | 26230 | MEYLAN | |
| DUCORNET | THOMAS | 74200 | THONON LES BAINS | |
| FORTIN | JUSTINE | 38700 | LA TRONCHE | |
| GRANDET | JEAN-GABRIEL | 74500 | EVIAN LES BAINS | |
| GUIGUE | SOPHIE | 38000 | GRENOBLE | |
| HEBERT | DELPHINE | 38180 | SEYSSINS | |
| HULIN | JUSTINE | 38550 | AUBERIVES SUR VAREZE | |
| KERGROAS | LUCIE | 38200 | VIENNE | |
| MAGALLON | FABIEN | 69300 | CALUIRE ET CUIRE | |
| MELAC | ARIANE | 69002 | LYON | |
| MIDON | SEASTIEN | 07100 | ANNONAY | |
| MONNET | MYLENE | 38160 | SAINT MARCELLIN | |
| SACREZ | AUORE | 69007 | LYON | |
| SOUPAULT | LUDOVIC | 74500 | SAINT PAUL EN CHABLAIS | |
| TROUVAT | REMI | 69300 | CALUIRE ET CUIRE | |
| TRUCHON-BARTES | FRANCOIS | 07130 | SAINT PERAY | |

Transferts vers une autre région

| Nom | Prénom | Nom | Prénom |
|-------------|----------|--------|-----------|
| BRUANT | AUORE | GARCON | CHARLOTTE |
| COSSON | CAMILLE | MILLET | MARGAUX |
| DABOSI | FRANCOIS | STEIN | ALEXANDRE |
| FALTERMEIER | HELENE | | |

Cessation d'activité

| Nom | Prénom | Nom | Prénom |
|------------------|-----------|----------------|------------|
| ALLARD DEFAYE | MONIQUE | GAROUX | PASCALE |
| ARNAUD | VERONIQUE | GIROUD | EMILIE |
| BATUT | VERONIQUE | GREPPO | RENEE |
| BLANCO LE TUTOUR | DOMINIQUE | HEUER-GUICHARD | FABIENNE |
| BOSSUT | PASCAL | LE GAILLARD | JACQUELINE |
| CHARRUYER | MICHEL | LISITO VAGANAY | DELPHINE |
| CICCARELLI | ROMAIN | MILHAU | JACQUELINE |
| DUTOIT | ISABELLE | PERRET FALCY | FABIENNE |
| GARAGNON | EVELYNE | | |

Élections des juridictions ordinaires

Renouvellement total des Cdpi

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2018 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement total de leurs membres.

Le 7 septembre 2018, les membres des Conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI. Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{ère} instance, composée de :

- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi ses membres pour trois ans ;
- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Les anciens membres doivent être inscrits au tableau.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres doivent **être inscrits au Tableau de l'Ordre, depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils **ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale** conformément aux articles L. 4322-11-1 du code de la santé publique, d'une des sanctions mentionnées à l'article L. 4124-6 du présent code ainsi qu'aux 3^o et 4^o de l'article L. 145-5-2 et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale. Ils doivent être praticiens **de nationalité française ou ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrits à l'ordre**, conformément aux dispositions de l'article L. 4322-11-1 du code de la santé publique.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du Conseil régional ou interrégional concerné, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 8 août 2018 à 16 heures**.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

Acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique, ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions ordinaires ou dans les organismes professionnels, actuelles et, le cas échéant, passées.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseur dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

Modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie et adressée avec le matériel de vote **aux conseillers régionaux ou interrégionaux**. Le vote a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du CROPP ou du CIROPP. **Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 7 septembre 2018 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.**

L'élection ayant porté sur la totalité des membres des chambres disciplinaires, afin de permettre un renouvellement ultérieur par moitié, **un tirage au sort** est effectué après l'élection lors de la continuité du Conseil réuni, pour fixer la durée du mandat **des membres du deuxième Collège**. Le premier Collège étant élu pour 3 ans uniquement.

Date limite de dépôt des candidatures :
le 8 août 2018 16H

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

AÉROPORT LYON BRON - BÂTIMENT B 14
69500 BRON / Tel : 04 72 36 06 54

Mail : contact@auvergne-rhone-alpes.cropp.fr

Permanences téléphoniques :

Lundi au vendredi 13h30 à 17h30